



Centre d'éducation
des adultes
du Chemin-du-Roy

Mot de la direction :

« CHOISIR L'ÉDUCATION DES ADULTES, C'EST INVESTIR SUR SON AVENIR »

L'équipe du Centre d'éducation des adultes est fière de vous accueillir et vous accompagner vers votre réussite.

Que vous souhaitiez suivre des cours en francisation, en formation présecondaire ou alphabétisation, en formation de niveau secondaire, en intégration sociale ou autre, sachez que vous pourrez toujours compter sur une équipe d'enseignants, de professionnels de personnel de soutien et de la direction hautement engagés.

On vous souhaite tous une belle réussite et un séjour agréable au Centre!

Marie Hamel, directrice

Cet agenda appartient à :

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone : Courriel :

Numéro casier : Numéro d'identification :

Outuva
NOUVEAU JEU QUESTIONNAIRE
SUR LES PARCOURS SCOLAIRES

S'AMUSER + APPRENDRE
OUTUVA.COM

LAF LÉVELLÉ CEGEP Collège Ste-Anne

Mission du Centre :

Notre mission est d'accueillir et d'accompagner l'élève vers sa réussite et son épanouissement dans de multiples sphères de sa vie afin qu'il soit un citoyen responsable, compétent et engagé dans sa communauté.

Vision du Centre :

L'élève choisit un milieu de vie stimulant et novateur afin de favoriser sa réussite dans un environnement individualisé adapté aux besoins de chacun.

Nos valeurs :

Notre Centre privilégie des valeurs qui influenceront grandement le parcours scolaire de notre clientèle, dans le but de leur permettre d'atteindre leur objectif.

- À l'éducation des adultes:
 - ♣ Authenticité et transparence
 - ♣ Engagement
 - ♣ Respect

Aux efforts de persévérance des élèves, nous joindrons les nôtres.

Services d'enseignement offerts

Le Centre offre des services d'enseignement :

- Formation de base commune : alphabétisation, présecondaire, 1^{re} et 2^e secondaire;
- Formation de base diversifiée : 3^e, 4^e, 5^e secondaire, préparation à la formation professionnelle, préparation aux études postsecondaires;
- Francisation;
- Intégration socioprofessionnelle;
- Intégration sociale.

Clientèle scolaire

Le Centre d'éducation des adultes accueille chaque année tout près de 2400 adultes et jeunes adultes dans une dizaine de points de service sur tout le territoire de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy. Plus de 71% de notre clientèle est âgée entre 16 à 25 ans.

Coordonnées des principaux points de service du Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy :

Administration

- De La Salle

3750, rue Jean-Bourdon
Trois-Rivières (Québec) G8Y 2A5
Téléphone : (819) 379-8714
Télécopieur : (819) 379-7518
Courriel : ceacr@cduroy.qc.ca
Site WEB : <http://cea.cduroy.qc.ca>

- Panneton

80, rue Saint-Jacques
Louiseville (Québec) J5V 1C2
Téléphone : (819) 840-4339
Télécopieur : (819) 228-0850
cealouiseville@cduroy.qc.ca

Vous avez besoin

- de renseignements
- de faire une demande d'admission
- de vous inscrire

Le SARCA (Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement)

3750, rue Jean-Bourdon
Trois-Rivières, Québec G8Y 2A5
Téléphone : (819) 840-0448
Sans frais 1 877 353-4273
Télécopieur : (819) 840-0500
Courriel : sarca@cduroy.qc.ca

Dans ce document

- le genre masculin inclut le féminin ou l'inverse, selon le cas;
- l'acronyme CEACR signifie Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy.

Notre établissement
fait partie de la

 Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Table des matières

Mot de bienvenue de la direction	1
• Mission du Centre	2
• Vision du Centre	2
• Nos valeurs	2
• Table des matières	4
Calendrier scolaire 2017-2018	5
• Horaire des cours	5
• Fermeture en cas de tempête.....	6
Section 1 – Le code de vie	
A) pour favoriser l'apprentissage et la réussite	
1. Assiduité aux cours	6
2. Respect des échéanciers de formation	7
3. Évaluation : les examens.....	7
4. Accès au portail	8
5. Utilisation d'équipements électroniques.....	8
B) pour favoriser la qualité de vie au Centre	
Civisme et savoir-être	9
Section 2 – Sécurité et bien-être	
Premiers soins	10
Situation d'urgence	10
Assurance et responsabilité	10
Aide personnelle	11
Ressources internes	11
Renseignements utiles	
• Comité étudiant.....	11
• Place d'accueil.....	11
• Bibliothèque	11
• Cafétéria	12
• Location de cases	12
• Magasin scolaire	12
• Diplôme d'études secondaires (DES) à l'éducation des adultes.....	13
• Ressources externes	14
• Demande d'aide à l'élève	15
• Frais chargés aux élèves	16

Horaire des cours et des pauses

- Les heures des cours et des pauses varient d'un point de service à l'autre. L'élève qui fréquente un autre point de service que l'Édifice De La Salle s'adresse à son enseignant pour connaître l'horaire en vigueur.

COURS DE JOUR

- 8 h 15 à 10 h 15 : Période 1
- 10 h 15 à 10 h 30 : Pause
- 10 h 30 à 11 h 30 : Période 2
- 11 h 30 à 12 h 30 : Dîner
- 12 h 30 à 13 h 30 : Période 3
- 13 h 45 à 15 h 45 : Période 4

COURS DU SOIR

- 18 h 30 à 21 h 30

Calendrier scolaire 2017-2018

Secteur des adultes

Juillet 2017					Août 2017					Septembre 2017				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	[4	5	6	7		1	2	3	4					1
10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8
17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15
24	25	26	27]	28	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22
					28	29	30	31		25	26	27	28	29
Octobre 2017					Novembre 2017					Décembre 2017				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
2	3	4	5	6			1	2	3					1
9	10	11	12	13	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15
23	24	25	26	27	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22
30	31				27	28	29	30		25	26	27	28	29
Janvier 2018					Février 2018					Mars 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
1	2	3	4	5				1	2				1	2
8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	5	6	7	8	9
15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	12	13	14	15	16
22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	19	20	21	22	23
29	30	31			26	27	28			26	27	28	29	30
Avril 2018					Mai 2018					Juin 2018				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
2	3	4	5	6		1	2	3	4					1
9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8
16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15
23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22
					28	29	30	31		25	26	27	28	29

- Congé pour les élèves et le personnel enseignant
- Journée pédagogique pour le personnel enseignant et congé pour les élèves
- [] Début et fin du calendrier scolaire à Panneton

COURS D'ÉTÉ 2018

JUILLET 2018				
L	M	M	J	V
2	3	[4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27]
30	31			

Fermeture du Centre d'éducation des adultes lors d'intempéries ou autres

Il arrive, quoique très rarement, que certaines situations (élections provinciales, panne de courant, etc.) forcent la Commission scolaire à suspendre ses cours ou à fermer ses établissements.

Lors d'intempéries, le principe général stipule que les centres de formation générale des adultes demeurent toujours ouverts. Par contre, les centres suspendront les cours uniquement si les conditions climatiques forcent le transport en commun à cesser ses activités. Le message sera affiché sur le site Internet de la Commission scolaire (www.csduroy.qc.ca). L'information sera également diffusée aux postes de radio locale, sur le site Internet des centres et sur les pages Facebook de chaque centre.

Vous pouvez également consulter le site Internet du transport en commun de la ville de Trois-Rivières (www.sttr.qc.ca).

En cas de non-concordance des messages, celui affiché sur le site Internet de la Commission scolaire prévaut.

Section 1 – Le code de vie à l'éducation des adultes

Le code de vie

A) pour favoriser l'apprentissage et la réussite

La **présence** aux cours, la **ponctualité** et le **respect des échéanciers** représentent des conditions élémentaires de **réussite**.

① Assiduité aux cours

La **présence** aux cours est **obligatoire**

La **justification** formelle de toutes les absences est **obligatoire**

L'élève qui doit s'absenter pour des forces majeures (rendez-vous médicaux, responsabilité familiale, affaires personnels) doit le faire en tenant compte de ce qui suit :

1. le total de ses heures d'absences au cours d'un même mois **ne doit pas excéder 10 %** de ses heures de formation ; incluant sorties et retards.
2. l'arrivée en retard à une période donnée ou un départ avant la fin d'une période sera enregistré comme un **retard d'une heure** ;
3. toute sortie pendant une période de cours sera consignée comme une absence de 15 minutes minimum. Toutefois, si l'élève s'absente plus de 15 minutes, un retard d'une heure sera enregistrée sur la fiche de présence ;

L'élève est responsable de la gestion de ses absences qui se calculent du premier au dernier jour du mois :

(Nombre d'heures de cours du mois x10)

4. Le premier de chaque mois, via le portail, l'élève reçoit une lettre l'informant de son taux d'absences du mois précédent :

Verte=0 à 10% d'absence

Jaune=11% à 20%

Orange=21% à 30% d'absence

Rouge=31% et plus d'absence

L'élève doit discuter avec ses enseignants des solutions à privilégier pour diminuer son taux d'absentéisme.

De plus ;

- A. l'élève doit demander un « formulaire d'assiduité » orange à un des enseignants s'il a un taux se situant entre 21% à 30%. L'élève devra présenter ce formulaire s'il est convoqué ;
- B. l'élève qui a plus de 30% d'absences sera convoqué par la direction ;
- C. l'élève doit conserver toutes ses justifications d'absences précieusement. Il devra les présenter uniquement s'il est convoqué par la direction.

L'élève est responsable de sa déclaration de présence en classe. Pour éviter d'être considéré comme absent à un cours alors qu'il était présent à une autre activité du Centre, l'élève est responsable de déclarer sa présence au local inscrit à son horaire.

Les cas de suspension du droit de formation

- L'élève qui s'absente plus que le pourcentage toléré pourrait voir son droit de formation suspendu. *Par contre, un élève ayant des pièces justificatives pour force majeure, pourrait bénéficier d'une tolérance accrue.*
- L'élève qui est absent durant 5 jours consécutifs de formation voit son droit de formation automatiquement suspendu. Cette règle imposée par le ministère de l'Éducation est incontournable.
Pour réintégrer, l'élève doit prendre un rendez-vous avec un membre de la direction.

② Respect des échéanciers de formation

À l'exception de l'**Intégration sociale**, tous les services d'enseignement fonctionnent avec des unités pour lesquelles des délais de formation sont fixés par le ministère de l'Éducation.

- L'élève est responsable du respect de ses échéanciers.
- L'élève qui excède le nombre d'heures prévues pour un sigle de formation pourrait être rencontré par l'enseignant pour établir une stratégie d'intervention.

③ Évaluation sommative des apprentissages : les examens

Note de passage

Selon le service d'enseignement auquel l'élève est inscrit, la note de passage

- est fixée à **60 %**;
- est une cote : **SUC** pour succès et **ECH** pour échec.

Épreuves en salle d'examens

Pour la majorité des épreuves, l'élève doit se présenter en salle d'examens. Des règles spécifiques s'appliquent.

→ **Inscription à une épreuve en salle d'examens,**

L'élève doit être inscrit par son enseignant selon la disponibilité des places en salle d'examens.

→ **Au moment de l'examen**

1. L'élève doit se présenter à la salle d'examens à la date et à **l'heure indiquée** avec une pièce d'identité avec photo.
2. Les élèves déposent leurs objets personnels à l'entrée de la salle d'examens.
3. Il est défendu de communiquer de quelque façon que ce soit avec d'autres élèves pendant l'examen.
4. Aucune sortie n'est permise durant la période d'examen.
5. Pour les examens nécessitant l'usage d'un appareil audio, les consignes prescrites de la salle d'examen doivent être respectées.
6. Le plagiat ou toute autre forme de tricherie entraîne la note « 0 » à l'examen.
7. La **possession** d'un téléphone cellulaire au moment de l'examen entraîne automatiquement la note « 0 ».
8. Avant de quitter la salle d'examens, chaque élève
 - remet son examen et le matériel prêté ;
 - signe la feuille de présence ;
 - reçoit un billet sur lequel est indiquée l'heure où il doit retourner en classe.

→ **À la suite d'un examen**

1. L'enseignant communique à l'élève le résultat de son examen dans un délai raisonnable, ne dépassant pas cinq (5) jours ouvrables suivant la date de passation de l'examen.
2. Selon les règles du ministère de l'Éducation, aucun élève n'a le droit de revoir son examen.
3. Dans le cas d'un échec, l'élève a un délai de 30 jours civils pour contester son résultat et demander une révision de la correction de cet examen. Le coût est de 20 \$ et la demande doit être faite par écrit au secrétariat.

Reprise d'un examen

Après un premier échec à un examen, l'élève sera tenu de faire des activités de récupération s'il veut bénéficier d'un droit de reprise. Il doit prouver à la satisfaction de l'enseignant qu'il a acquis la compétence définie par le cours. Selon le jugement de l'enseignant, une deuxième reprise peut être accordée.

4 Accès des élèves au portail

Les élèves ont accès au portail de la commission scolaire (section réservée aux élèves). Pour ce faire :

- une adresse de courriel est fournie à chaque élève du Centre (inscrite sur la carte d'étudiant) ;
- L'élève recevra son mot de passe et sa carte étudiante à l'accueil.
- Une formation sur l'accès au portail sera offerte à l'accueil. Une capsule est disponible sur le portail-élève. Voici le lien du portail : portail.csduroy.qc.ca

5 Utilisation d'équipements électroniques personnels

En classe, l'élève qui utilisera les outils de communication (téléphone intelligent, iPad, etc.) à des fins autres que pédagogiques (recherches, rédaction de texte, calculs mathématiques, simulations en physique ou en chimie, etc.) pourrait être retiré de la classe et même voir son droit de formation interrompu par la direction.

Cependant, il est important de noter, que ces équipements ne sont pas encore autorisés par le MELS en situation d'examen.

Le code de vie

B) pour favoriser la qualité de vie au Centre

Civisme et savoir-être

Le civisme et le savoir-vivre balisent les comportements de chacun.

Un code de vie est toutefois établi pour guider les élèves qui, avec le personnel, sont responsables de la qualité de leur milieu de vie.

Des manquements au civisme, au savoir-vivre ou au code de vie peuvent conduire à des sanctions allant jusqu'à la suspension de la formation à l'éducation des adultes.

BOISSONS ALCOOLISEES ET DROGUES

Il est interdit de posséder, de vendre ou de consommer des boissons alcoolisées ou des drogues dans les établissements et sur les terrains du CEACR ; il est également interdit de se présenter en ces mêmes lieux sous l'effet de drogues ou de boissons alcoolisées. Il est à noter que les objets servant à la consommation de substances illicites sont strictement interdits. Ils seront immédiatement confisqués et détruits dans les plus brefs délais. Ces règles s'appliquent pour toute activité ou sortie organisée par le Centre. Un protocole est en vigueur à notre Centre et disponible sur le site web du Centre.

Loi sur le tabac

En concordance avec la Loi sur le tabac, il est interdit de fumer dans les établissements et sur les terrains du CEACR. Ceci

s'applique aussi aux cigarettes électroniques. Un espace est réservé à l'extérieur pour les fumeurs.

Affichage

Tout affichage dans les établissements du CEACR doit être préalablement autorisé par la direction.

Vol et vandalisme

Tout élève qui, par sa faute, endommage ou salit les biens du CEACR doit assumer les frais inhérents à la remise en état ou au remplacement de ces biens.

TENUE VESTIMENTAIRE

Par respect de soi-même et des autres, chaque élève se présente avec une tenue vestimentaire décente, convenable et appropriée à un lieu de formation et d'éducation.

CONSOMMATION DE NOURRITURE ET DE BREUVAGES

Il est interdit de dîner dans les corridors, seule la consommation d'eau embouteillée est autorisée. Tout breuvage est interdit dans les laboratoires ou près du matériel informatique.

STATIONNEMENT

Le stationnement mis à la disposition des élèves est celui adjacent au boulevard des Récollets.

HARCELEMENT PSYCHOLOGIQUE, VIOLENCE PHYSIQUE ET VERBALE, INTIMIDATION ET CYBER INTIMIDATION

Si vous en êtes victime, ne restez pas isolé et parlez-en à l'un des membres du personnel du Centre en qui vous avez confiance : des mesures appropriées seront mises en place. L'élève commettant des actes de harcèlement psychologique, de violence physique et verbale ou cyber intimidation pourrait voir son droit de formation suspendu pour une durée qui sera fixée par la direction. Tout objet ~~POUVANT SERVIR~~ ~~servant~~ à commettre des gestes de violence physiques ou verbales pourrait être confisqué. De plus, s'il y a lieu, le dossier sera transmis aux autorités compétentes.

Utilisation des ordinateurs et des réseaux Internet et Intranet

L'utilisation des ordinateurs du Centre est destinée uniquement à des fins pédagogiques.

Les activités effectuées sur les ordinateurs sont surveillées à distance par le technicien en informatique du Centre.

Il est interdit de diffuser et de récupérer des messages ou des documents de nature sexiste, discriminatoire, diffamatoire, pornographique, illustrant ou favorisant la violence et/ou l'intimidation.

Référence :

- Politique d'utilisation des technologies de l'information et de la communication de la commission scolaire du Chemin-du-Roy.
- Au cadre de référence relatif à l'utilisation du Web 2.0. et des médias sociaux de la commission scolaire.

Section 2 – Sécurité et bien-être

Premiers soins

Dans tous les points de service du Centre d'éducation des adultes, des personnes sont responsables de donner les premiers soins sur place. Pour connaître ces personnes, l'élève s'informe auprès de ses enseignants ou au secrétariat.

IMPORTANT : Si vous avez une situation particulière de santé ou un problème de santé, il est important de remplir la fiche de santé remise lors de votre accueil. Informer aussi la personne à la réception de tout changement de votre situation de santé.

Situation d'urgence

En cas de situation d'urgence (ex. : incendie), référez-vous aux consignes données par vos enseignants.

Assurances et responsabilités

La Commission scolaire a une assurance responsabilité en cas de blessures accidentelles en autant que le Centre d'éducation des adultes soit tenu responsable de négligence. L'élève blessé doit communiquer avec le secrétariat du Centre pour faire les démarches nécessaires afin de pouvoir bénéficier des avantages de cette assurance.

Le Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy et la Commission scolaire du Chemin-du-Roy se dégagent par ailleurs de toute responsabilité quant au vol, bris ou perte d'objets personnels dans tous les points de service du Centre.

Aide personnelle

Des ressources internes

Certaines situations personnelles peuvent rendre plus difficile la réussite scolaire. Le Centre offre plusieurs services d'aide à l'élève en difficulté.

Des personnes-ressources sont disponibles

- en psychoéducation;
- en orientation;
- en psychologie;
- en orthopédagogie.

L'élève peut les consulter en s'adressant soit à

- **A SON ENSEIGNANT**
qui est une personne-ressource importante pour signaler une difficulté personnelle : il pourra alors guider l'élève vers une ressource appropriée selon la situation.
- **AU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT**
qui indiquera les services d'aide offerts au Centre et la façon de les rejoindre.
- **À LA DIRECTION DU CENTRE**
qui peut, sur rendez-vous, rencontrer l'élève si sa situation personnelle entraîne des conséquences importantes sur sa formation.
- **AUX PROFESSIONNELS DIRECTEMENT**

Renseignements utiles

Comité étudiant

Le comité étudiant peut, à l'occasion, jouer un rôle consultatif pour la direction. Ses membres tiennent des rencontres selon les besoins, en plus de consacrer du temps durant l'année à l'organisation d'activités éducatives et sociales à l'intention de tous les élèves. La participation au comité étudiant peut donner jusqu'à trois unités, à raison d'une unité par trois mois. Pour devenir membre, s'informer auprès de son enseignant ou au secrétariat.

Place d'accueil

Une place d'accueil est aménagée pour accueillir les élèves aux débuts et aux fins de cours, aux pauses et aux périodes de dîner. Il est interdit de consommer de la nourriture.

Bibliothèque

L'horaire est affiché à l'entrée. L'élève peut s'y rendre consulter ou emprunter certains documents après avoir obtenu le consentement de son enseignant.

Cafétéria

L'horaire est affiché à l'entrée. Goûters légers et dîners chauds sont disponibles.

Casier

Dans la mesure du possible, le Centre met à la disposition des élèves un casier (occupation double). Les cadenas sont prêtés et demeurent la propriété du Centre et doivent demeurer en place. Les casiers ne sont pas disponibles en juillet pour raison de nettoyage. Il est de la responsabilité de l'élève de vider son casier de tous ses effets personnels lorsqu'il quitte le Centre pour plus d'un mois. Les effets oubliés ou laissés seront détruits dépassé ce délai.

Note : Il est à noter que les casiers sont la propriété du Centre d'éducation des adultes et qu'ils peuvent être ouverts en tout temps.

Magasin scolaire

L'horaire est affiché à l'entrée. La carte étudiante est obligatoire pour l'emprunt et l'achat de manuels scolaires. Services : location de case, achat de l'Interpasse-UL (transport en commun), papeterie, crayons, etc.

LE DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES A L'ÉDUCATION DES ADULTES

Le ministre décerne le DES à l'adulte qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 de la 5^e secondaire, réparties comme suit :

Français de 4^e et 5^e (12 unités)	
Anglais de 4^e et 5^e (8 unités)	
Mathématique de 4^e (4 unités)	
<p>4 unités dans le domaine de l'univers social de 4^e ou 5^e</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Avoir réussi Histoire et éducation à la citoyenneté ou Monde contemporain ou Sensibilisation à l'entrepreneuriat <u>ou</u></i> • <i>Réussir 4 unités dans les programmes d'histoire ou de géographie <u>ou</u></i> • <i>Etre titulaire d'un DEP ou d'une ASP</i> 	<p>Diplôme d'études professionnelles (DEP) obtenu</p> <p><i>Cette voie permet l'admission au collégial.</i></p> <p><i>Des conditions particulières au programme choisi peuvent être exigées.</i></p>
<p>4 unités dans le domaine de la mathématique, de la science* et de la technologie de 4^e ou 5^e</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Avoir réussi Science et technologie (ST) ou Applications technologiques et scientifiques (ATS) <u>ou</u></i> • <i>Réussir 4 unités en sciences physiques* ou en biologie* <u>ou</u></i> • <i>réussir 4 autres unités de mathématique de 4^e ou de 5^e sec. des jeunes ou des adultes (4 unités de plus que les 4 obligatoires) <u>ou</u></i> • <i>4 unités en informatique <u>ou</u></i> • <i>Etre titulaire d'un DEP ou d'une ASP</i> <p><small>* l'admission au collégial exige l'obtention de 4 unités dans un programme de science, ou un DEP obtenu</small></p>	
<p>Choix de cours optionnels (informatique, anglais enrichi, développement personnel, mathématique enrichie, chimie, etc.) ou des unités de la formation professionnelle.</p>	

Des ressources externes

Il existe de nombreuses ressources d'aide sur le territoire. La liste qui suit, sans être complète, en présente plusieurs :

<u>ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE :</u>	
Prévention suicide (12-18 ans).....	819 691-0818
Prévention suicide (18 et +)	819 379-9238
Tel-écoute	819 376-4242
Jeunesse j'écoute	1-800-668-6868
Tel-jeune	1-800-263-2266
Gai-écoute.....	1-888-505-1010
<u>EMPLOI :</u>	
Centre local d'emploi - Trois-Rivières	819 371-6880
Centre local d'emploi - Louiseville	819 228-9465
Centre local d'emploi - Ste-Geneviève-de-Batiscan	418 362-2850
Centre Le Pont	819 373-1273
Carrefour jeunesse-emploi de Trois-Rivières/MRC des Chenaux	819 376-0179
Club de recherche d'emploi de la Mauricie	819 370-3660
SPRINT TR préparation intégration au travail	819 372-9211
FAIT Formation Accès Intégration Travail inc.	819 379-9996
SIER - Service intégration à l'emploi Radisson (personne judiciairisée)	819 693-6777
<u>SANTÉ :</u>	
Centre de santé et de services sociaux (T.R)	819 370-2100
Centre de santé et de services sociaux (Louiseville).....	819 228-9486
Centre de santé des femmes	819 378-1661
Info-Santé /info sociale 24 heures	811
SIDACTION	819 374-5740
<u>FAMILLE :</u>	
Centre Ressources Naissance	819 370-3822
Centre d'Éducation Populaire de Pointe-du-Lac.....	819 377-3309
Maternaide	819 372-4800
Maison de la famille.....	819 693-7665
Maison RE-NÉ inc. (hébergement).....	819 379-2495
Ressource FAIRE	819 379-6002
<u>TOXICOMANIE :</u>	
Alanon et Alateen - Trois-Rivières	819 373-1206
Domrémy.....	819 374-4744
La Maison Carignan inc. (T.R.)	819 373-9435
La Maison Jean-Lepage (Cap)	819 691-3173
Alcooliques anonymes	819 376-6279
Narcotiques anonymes.....	819 696-0035
Drogue Aide et Références.....	1-800-265-2626
Gamblers anonymes.....	819 379-7015
TRAVAIL DE RUE : Point de rue	819 996-0404
<u>VIOLENCE ET ABUS :</u>	
CALACS(Agression sexuelle).....	819 373-1232
CAVAC(Actes criminels).....	819 373-0337
Maison Le FAR (femmes violentées)	819 378-2990
Maison de Connivence (femmes violentées).....	819 379-1011
L'Accord Mauricie (hommes violents)	819 693-5264
<u>ENTRAIDE :</u>	
Armée Du Salut	819 373-0831
Centre Le Havre (sans-abri) - hommes/femmes	819 371-1023
Artisans de la paix - Trois-Rivières.....	819 371-3366
Le Bon Citoyen - Cap-de-la-Madeleine	819 693-5581
Transport collectif MRC Maskinkongé	819-840-0603
<u>DIVERS :</u>	
Urgence sociale (D.P.J.).....	1-800-567-8520
Aide juridique	819 379-3766
Centre antipoison.....	1-800-463-5060
G.D.D.S. (Groupe de défense des droits sociaux)	819 379-1557
CIBES(budget)	819 378-7888

Annexe 1

Démarche d'aide à l'élève

Intervention 1 : Avertissement verbal inscrit dans Tosca

L'enseignant avise l'élève et signale le problème à ses autres enseignants

Intervention 2 : Avertissement verbal inscrit dans Tosca

L'enseignant avise l'élève et signale le problème à ses autres enseignants

Intervention 3 : Engagement écrit entre l'enseignant et l'élève

L'enseignant fait signer à l'élève un contrat dans lequel il s'engage à modifier le comportement ou l'attitude nuisant à sa réussite.

L'élève propose des solutions et l'enseignant l'accompagne dans cette réflexion.

Les professionnels (orthopédagogue, psychoéducateur, psychologue, conseiller d'orientation, conseiller pédagogique) peuvent, au besoin, être mis à contribution dans cette réflexion et la mise en place des solutions.

Les parents sont informés de la problématique et du contrat si l'élève est mineur.

Intervention 4 : Présentation du dossier à la direction

Si l'élève n'a pas respecté son contrat d'engagement, il est rencontré par la direction.

Les enseignants et les professionnels, au besoin, font des recommandations à la direction.

La direction décide du retour ou non de l'élève en classe et, en cas d'interruption, des conditions de réintégration (la date du retour, l'horaire de cours, l'obligation de fournir un avis médical, le respect d'un contrat écrit avec la direction, etc.)

Les parents sont rencontrés par la direction si l'élève est mineur.